

Qualification FRPRA

Precision Rifle

Ce document a pour objectif d'établir clairement :

- Le fonctionnement du Championnat de France PR22 FRPRA et PR GC FRPRA pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024.
- Le fonctionnement du Circuit National PR22 FRPRA et PR GC FRPRA pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024 avec le principe de classement national utilisé dans le cadre de la sélection de l'équipe de France pour les Championnats du Monde PR22 IPRF en Italie en 2023 et les Championnats du Monde IPRF en Afrique du Sud en 2024.

Pour que leur score soit comptabilisé, les tireurs doivent être membres de la FRPRA et de la FFTir et à jour de toutes leurs cotisations.

Bien que classé le jour de la compétition, un compétiteur étranger inscrit dans un Organisme National affilié à l'IPRF peut être autorisé à participer à une compétition nationale organisée par la FRPRA, en supposant qu'il soit inscrit auprès de cette dernière, mais il ne peut pas être classé dans le Championnat de France, ni dans le Circuit National et ni sélectionné dans l'Équipe de France.

FRENCH PRECISION RIFLE ASSOCIATION



Championnat de France

Pour rappel, le règlement IPRF Precision Rifle v1.0 précise au chapitre huit :

- Les championnats du monde IPRF se déroulent toutes les deux années civiles.
 - 2022, 2024, 2026, etc. - Championnat du monde individuel de Precision Rifle.
 - 2023, 2025, 2027, etc. - Championnat du monde de Precision Rifle PR22.

Selon le même principe, les Championnats de France seront organisés la même année que le Championnat du monde correspondant.

- 2024, 2026, 2028 etc. - Championnat de France de PR GC FRPRA.
- 2023, 2025, 2027, etc. - Championnat de France de PR22 FRPRA.

Pour l'année 2023, le Championnat de France de PR22 FRPRA se déroulera au CNTS de Châteauroux les 01 et 02 Juillet.



Circuit National

Le Circuit National est composé d'une liste de compétitions agréées par la FRPRA et disponible sur la page d'accueil du site <https://www.frpra.fr/>.

La participation des concurrents au Circuit National donne lieu à un classement national ou « Ranking » et un résultat final appelé Coupe de France. Tous les matchs tirés comptent pour établir le classement de chacun des tireurs.

Il est établi un classement de la Coupe de France par division, ainsi qu'un éventuel classement général. Pour rappel, selon les règles de l'IPRF, les divisions suivantes sont proposées :

Divisions	PR22 FRPRA	PR GC FRPRA
Open	X	X
Open femmes	X	X
Open junior	X	X
Open senior	X	X
Open Mil / LEO		X
Limited		X
Factory	X	X

Toute personne éligible pour tirer dans une division, selon les critères établis par le règlement IPRF, sera classée dans la catégorie correspondante.

Le classement national est un système dynamique. Le rang du tireur montera et descendra chaque fois que son score sera enregistré durant la saison.

Le principe de calcul pour la saison 2022/2023 établit une moyenne des scores en pourcentage relatif obtenus à chacune des épreuves, sachant que celles-ci pourront se voir attribuer une pondération établie et annoncée à l'avance. Les éventuels ex aequo sont départagés sur la base de la moyenne des temps enregistrés pour les stages chronométrés (règle 3.11. du règlement Precision Rifle 1.0).



Pour le classement de la saison 2022/2023, les deux meilleurs résultats sont utilisés pour établir une moyenne et apparaître dans le classement national de la saison (en cas de participation à une seule épreuve, zéro est le deuxième meilleur résultat).

Pour la saison 2023/2024, et afin de combiner les notions de performance et d'assiduité, c'est un système de moyenne pondérée qui sera appliquée, sans application d'un nombre minimum de participation. Chacun pourra adapter sa stratégie de participation à ses ambitions de classement.

La formule appliquée sera la suivante : $Sp = S / N$

Avec :

- Sp = Score pondéré
- S = Somme à la date de calcul
- N = Nombre maximum de matchs ayant été tirés à la date de calcul et depuis le début de la saison

C'est un principe de ranking qui recalcule le classement après la prise en compte d'un nouveau match avec $N=1$, $N=2$, $N=3$... $N=n$.

Exemple de calcul après 4 matchs homologués ayant être tirés :

Un concurrent A fait 100% au premier match et ne va pas au trois autres, alors qu'un concurrent B fait 100% à deux de ces matchs mais ne va pas aux deux autres et un concurrent C fait trois matchs et encaisse 75%, 25% et 25%.

Alors le concurrent A se retrouve avec un score pondéré au bout de quatre matchs de 25%, le concurrent B avec un score pondéré de 50% et le concurrent C avec un score pondéré de 31,25%.

Contrairement au Championnat de France, le Circuit national ne fait l'objet d'aucune remise de prix ni de titre.



Sélection de l'équipe de France

Chaque année, la sélection sera effectuée sur le classement du Circuit National correspondant au Championnat du Monde visé, de l'année sportive N-1 et de l'année en cours arrêté à une date établie suffisamment tôt dans la saison afin de laisser du temps pour l'organisation administrative et logistique de chacun des participants.

Pour la saison 2022/2023, c'est au 1er Mai que le classement national PR22 FRPRA sera pris en compte et il n'y a pas eu de Circuit National PR22 2021/2022.

Pour la saison 2023/2024, ce sont les résultats du PR GC FRPRA au 1er Mars 2024 qui seront pris en compte et consolidés avec les résultats du Circuit National 2022/2023 PR GC.

Afin d'être sélectionné pour représenter la FRPRA dans une division, le tireur doit répondre aux critères suivants :

- Être un membre à part entière de la FRPRA.
- Respecter les conditions fixées par les règles IPRF.
- Être prêt et capable de voyager jusqu'au lieu des Championnats de Monde, si nécessaire, à ses frais.
- Porter la tenue officielle de l'équipe tel que délivrée par la FRPRA lors du championnat du monde.
- Accepter d'aider le bureau de la FRPRA, dans la mesure du possible, dans l'organisation et le voyage aux championnats du monde.

Dans la mesure du possible, la FRPRA cherchera à constituer une équipe composée du maximum de personnes autorisées dans chacune des divisions (4 concurrents par division et 6 pour la division Open).

Afin de sécuriser la constitution des équipes par division, la FRPRA sélectionnera deux concurrents supplémentaires par division pour endosser le rôle de potentiels remplaçants, afin de faire face aux empêchements et désistements des concurrents qualifiés.

Sauf cas de force majeure, les membres de l'équipe de France et les remplaçants participeront au Championnat de France de l'année considérée. Cet événement tiendra lieu d'entraînement préparatoire pour l'équipe.